

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 06-2019

Cher(e) collègue et ami(e),

Au moment où le texte de loi de transformation de la Fonction Publique a été adopté en première lecture par les parlementaires et qu'il est actuellement en examen au Sénat avec ses 154 amendements adoptés, nous apprenons que le gouvernement MACRON recevra les organisations syndicales le 02 Juillet 2019 mais qu'il ne prévoit pas avant concertation d'augmentation du point d'indice comme exigé par les organisations syndicales.

Une fois de plus les fonctionnaires des trois fonctions publiques vont être les boucs émissaires du soi-disant dialogue social mis en place par ce gouvernement. Les organisations syndicales ont déjà sollicité d'urgence des rendez-vous sur l'agenda des ministères concernés.

Prochaine étape pour l'équipe MACRON de LaREM les retraites. On peut s'attendre au pire comme le laisse entendre certains groupes politiques.

Concernant la Police Municipale, la Commission Consultative des polices Municipales se réunira le 09 Juillet après avoir été à maintes reprises reportées. Pour information, cette dernière ne s'est pas réunie depuis plus d'un an.

Dans ce contexte, nous apprenons que dans le cadre de l'avant-projet de loi « engagement et proximité » engagé par le premier ministre, il est prévu de renforcer les pouvoirs de police des Maires et ce dans le cadre du rapport sur le continuum de sécurité.

Ce qui laisse sous-entendre, plus de charges de travail, de responsabilités, de formations pour les Policiers Municipaux, Agents de Surveillance de la Voie Publique, Gardes-Champêtres....

Mais au juste où en sommes-nous du volet social pour la troisième force de sécurité ?????

Les prochains jours, je l'espère nous permettrons d'en apprendre un peu plus.

Nos représentants Nationaux J-Michel Weiss et Fabien Golfier seront attentifs lors de cette réunion et n'hésiteront pas à intervenir pour porter à la connaissance des personnalités de cette Commission les demandes, les revendications des agents PM, ASVP et Gardes-champêtres.

Comme le font nos élus FA dans les différentes structures CNFPT, CNO, CRO, CCFP, CDG, CESER....

Je porte à votre connaissance que durant les vacances de Juillet-Août 2019 l'édition de notre revue s'arrêtera. Elle reprendra en Septembre 2019.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et espérons avoir de bonnes nouvelles à vous présenter à la rentrée.

Toute l'équipe, Maryse, Sandrine et Jean-Paul Pole Police Municipale FAFPT des Hauts de France vous souhaitent bonne lecture.

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Signalement des violences sexuelles et sexistes
- Frelon asiatique : bientôt une compétence des maires
- Conseil commun de la Fonction publique (CCFP) : une séance plus apaisée que celle du 15 mars dernier !
- MOTION Adoptée à l'unanimité lors de la séance du CNO du 5 JUIN 2019
- OUISTREHAM (14) : six mois avec sursis requis contre le maire pour des verbalisations injustifiées
- Trotinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboard : ce qui va changer
- Opération tranquillité vacances : c'est le moment de s'inscrire !

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Décret : Coupe du monde féminine de la FIFA 2019 - Contrôle de l'accès de toute personne, hors spectateur, participant aux installations listées.
- Décret : Trotinettes électriques un projet de décret qui offre toute souplesse aux maires
- Arrêté : Définitions des conditions d'homologation, d'exploitation et de circulation des navettes urbaines
- Circulaire : Renforcement et garantie du maintien de l'ordre public lors des manifestations
- Circulaire : PSQ et participation citoyenne
- Circulaire : Lutte contre les discriminations, les propos et les comportements haineux
- Circulaire : Doctrine d'emploi des référents sûreté
- Circulaire : Déploiement de l'éthylotest antidémarrage en tant qu'alternative à la suspension administrative du permis de conduire.

JURISPRUDENCE

- Animatrice territoriale privée de responsabilité dans des conditions vexatoires - Éléments susceptibles de faire présumer un harcèlement moral
- Véhicules en libre-service - La contravention pour stationnement gênant peut-être payée par le loueur
- Refus d'obéissance : l'avertissement est légal
- Stationnement payant - La commission du contentieux publie sa jurisprudence
- L'entreprise et son représentant légal sont-ils obligés de désigner le conducteur du véhicule de société en cas d'infraction routière ?
- Demandes d'annulation d'amendes pour brûlage de fumier ou divagation de chiens - Juridiction compétente
- Qui assure l'entretien des tenues de travail des salariés ?
- Le président d'une association peut-il refuser le renouvellement de l'adhésion d'un membre ?
- Formation des intérimaires à la sécurité : une obligation pour l'employeur ?

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Pouvoirs du maire face à la gestion de nuisances occasionnées par des effectifs de chiens en-dessous du seuil de neuf

- Revalorisation des titres et grades de la police municipale - Une large concertation est prévue dans le cadre de la commission consultative des polices municipales.
- Gardes champêtres et policiers municipaux : quel lien hiérarchique
- Entretien d'immeubles à l'abandon sur des terrains en friches
- Exercice des pouvoirs de police du maire
- Nuisances occasionnées par une meute de chiens : pouvoirs de police du maire
- Enlèvement des véhicules épaves et hors d'usage
- Destruction d'un document du dossier administratif d'un agent
- Formations obligatoires dans la police municipale
- Abattage d'un arbre situé sur une propriété privée
- Voirie - Déneigement des voies communales
- Entretien d'immeubles à l'abandon sur des terrains privés
- Conséquences d'occupations illicites de terrains publics ou privés par les gens du voyage
- Filière de directeur de police municipale
- Formation initiale d'application des agents de police municipale
- Politique publique du stationnement sur voirie - Rappel du cadre juridique de la mise en œuvre des traitements de données
- Accès des agents de police municipale au fichier des personnes recherchées
- Demandes de communication de document administratif - La saisine de la CADA constitue un préalable obligatoire à tout recours contentieux
- Missions des polices municipales
- Financement de la gestion des épaves de voitures de propriétaires injoignables ou inconnus
- Gestion des chats errants
- Sécurité des plages, les CRS amenés à disparaître ?
- Accès au fichier FOVES pour les policiers municipaux
- FPS et verbalisations assistées par ordinateur (VAO) vi les LAPI
- Caméra filmant l'accès à une propriété privée depuis la voie publique
- Conditions d'utilisation des titres-restaurants
- Mise en place d'amendes forfaitaires pour l'usage de cannabis
- Pics de pollution - Les véhicules électriques sont concernés par les limitations de vitesse, notamment pour des enjeux de sécurité routière
- Déblaiement de neige sur les trottoirs - Responsabilité des riverains
- Politique de prévention routière
- Est-il envisagé de modifier le délai des 48 heures à partir duquel un « squat » peut rester dans le logement.
- Exercice d'une fonction électorale pendant un arrêt maladie
- Lutte contre les dépôts sauvages : vers un projet de loi renforçant les compétences des policiers municipaux et des ASVP

BIBLIOTHEQUE

- La prévention de la radicalisation
- Célébration de la fête religieuse musulmane de l'Aïd-el-Kébir
- Signalement des violences sexuelles et sexistes

BON A SAVOIR

- La prévention de la radicalisation - Guide commun des pratiques professionnelles référentes en direction des acteurs/professionnels des CPRAF

- Injure (publique ou privée) : quelles différences, quelles sanctions ?
- Les voitures-radar à conduite externalisée bientôt en service en Bretagne, Pays de la Loire et Centre-Val de Loire
- Quelles sont les obligations d'affichage dans une entreprise ?
- Des nouveaux billets de 100 et 200 euros
- Nouveaux animaux de compagnie (Nac) : quelles obligations pour les propriétaires ?
- Oups.gouv.fr : conseils pour ne plus se tromper dans ses démarches administratives
- Manuel à l'usage des responsables publics et des référents déontologues - Guide déontologique
- Tout savoir sur la diffusion de musique dans les commerces, cafés, bars et restaurants
- Jeunes conducteurs : comment avoir plus rapidement 12 points sur son permis ?
- Psychiatre, psychologue, psychanalyste, psychothérapeute : quelle prise en charge par l'Assurance maladie ?
- Vous déménagez ? Connaissez-vous le service du changement d'adresse en ligne ?
- CNRACL - Bénéficiez pleinement des services de votre espace personnel, mettez à jour votre navigateur
- Permis bateau : dans quels cas est-il obligatoire ?

CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS

- FILIÈRE SÉCURITÉ ANNEE 2019

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Roubaix : Encore un cortège de mariage dangereux, 49 PV et près de 5 000 euros d'amende
- Haveluy : La colère du maire et de riverains face à «une zone de non-droit»
- Mazingarbe : Après une longue agonie, un cheval enterré sans avoir été déclaré mort
- Arras : À la découverte du « 53 », siège de la police municipale et de la tranquillité publique
- Vendin-le-Vieil : La police municipale dotée d'un véhicule et de deux VTT
- Le Cateau-Cambrésis : La voiture fonce sur un policier municipal, son collègue armé ouvre le feu
- Chantilly : l'ex-policier municipal vole un homme vulnérable
- Saint-Just-en-Chaussée : La police municipale renforcée
- Nogent-sur-Oise : La géolocalisation au service de la police municipale

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Aisne | Oise | Somme

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle
Police municipale
des Hauts de France



BULLETIN D'ADHESION OU RENOUELEMENT D'ADHESION AU POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

 adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2019 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :
FAFPT | Union Régionale Hauts de France
Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité
45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr